

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le bien décrit ci-après a été vendu par la Ville à monsieur Daniel Charron, tel qu'autorisé par la résolution numéro 25774-06-24 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

Bien : Lot 6 610 922 du cadastre du Québec
Localisation : Situé sur le chemin du Lac-René

Ce bien a été vendu pour la somme de 26 000 \$, conformément à l'évaluation effectuée par un évaluateur agréé.

Cet avis est publié conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1 de *la Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 12 JUILLET 2024.

Caroline Dion, notaire
Greffière